

Tous les acteurs des PPRT trouvent-ils leur place dans la procédure ?



LES PPRT mettent en jeu plusieurs acteurs : les Préfets et les services de l'État, les exploitants des sites à risques, les salariés, les collectivités locales et les riverains. Les enjeux respectifs de tous ces protagonistes étant différents, un dialogue en amont est indispensable afin que chacun puisse s'approprier la démarche.

Les élus locaux ne sont pas associés à la première phase, technique, du PPRT. Ils rencontrent alors parfois des difficultés à intégrer la procédure PPRT en milieu de course. Les administrés, ne comprennent pas toujours que leurs élus n'aient pas la main sur les PPRT, leur reprochent de ne pas défendre leur territoire. Comment, de plus, gérer une potentielle instrumentalisation du PPRT à des fins politiques par l'opposition structurée ou non ?

Éclairage terrain : Dans une commune de Rhône-Alpes, beaucoup de questions des habitants restent sans réponse claire. Quelles mesures vont être prises pour renforcer le bâti ? Pour qui et par qui vont-elles être appliquées ? Qui va les financer ? Quel sera l'avenir des

commerces, des manifestations organisées dans certains lieux publics ? Étant également dans l'expectative sur certains points, ici comme ailleurs, les communes se heurtent à des difficultés pour informer la population.

On peut aussi s'interroger sur la collectivité la mieux placée pour peser dans le PPRT. S'agit-il de la commune car le Maire a le pouvoir de police ? De l'entité qui gère le PCS, et/ou de celle qui collecte la CET (Contribution économique territoriale, mise en place lors de la réforme de la taxe professionnelle) ? Les intercommunalités, qui souvent reflètent mieux le bassin de risques, ne seraient-elles pas plus pertinentes ?

De véritables espaces de discussion associant toutes les parties prenantes à des temps clés font parfois défaut. CLIC, réunions et enquêtes publiques ne permettent pas toujours d'ouvrir un débat et ne favorisent pas forcément la compréhension des enjeux des différents acteurs. Trop souvent, la participation citoyenne entre en jeu quand le projet de PPRT est déjà irréversible. La concertation ne devrait-elle pas irriguer toute la procédure PPRT ?